

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 18

Président : Monsieur David HABIB

Rapporteur : Monsieur Georges FERROU

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DES
TROUPES AEROPORTEES DANS LE CADRE DU MARATHON DES SABLES**

« Du 7 au 17 avril 2006, Mlle Zaia ZAGHOUD, Mourennoise, sous-officier instructeur à l'école des troupes aéroportées de Pau, a été la première femme militaire à relever le défi du Marathon des sables.

Son parcours personnel et professionnel exemplaire participe à la promotion du sport féminin, à l'intégration des carrières féminines au sein de l'armée.

La communauté de communes de Lacq et la commune de Mourenx ont décidé, en partenariat avec l'armée et notamment avec Mlle ZAGHOUD, d'organiser des rencontres avec des jeunes pour présenter ce parcours exceptionnel et d'animer un forum de présentations et de rencontres dans le cadre du programme « armée-nation ».

Le programme prévoira :

1. des interventions dans le cadre du péri-scolaire et au sein du service animation de la commune de Mourenx;
2. une journée « armée-nation » avec ateliers ludiques et stands institutionnels sur l'armée et ses carrières ;
3. des interventions auprès des classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges de Mourenx et d'Artix dans le cadre de leurs orientations professionnelles ;
4. une visite au sein de l'ETAP par les collégiens de Mourenx et d'Artix et les jeunes encadrés par le service animation de la mairie.

Votre commission « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **de voter** l'octroi d'une subvention de 750 € au club sportif et artistique des troupes aéroportées, la commune de Mourenx apportant de son côté une subvention d'un égal montant au titre de la partie du programme relevant de ses compétences,
- **de préciser** que les crédits nécessaires figurent au budget,
- **d'autoriser** votre Président à signer la convention fixant les obligations de chacune des parties. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB